

- Informer son prestataire de soins médicaux de tout changement sur sa condition
- Aller à ses rendez-vous ou les annuler selon la politique de son prestataire de soins médicaux
- Payer pour tout acte médical qui n'est pas couvert par son assurance.

**Pour obtenir plus de renseignements sur les droits des patients, veuillez visiter les sites Internet suivants:**

Le Département de la Main-d'œuvre –

[www.dol.gov](http://www.dol.gov)

L'Agence de la Recherche et de la Qualité des Soins de Santé –

[www.ahrq.gov](http://www.ahrq.gov)

L'Association des Hôpitaux Américains –

[www.hospitalconnect.com](http://www.hospitalconnect.com)



*Les informations compilées dans cette brochure sont une adaptation de documents créés par:*

*La Commission du Président des Etats-Unis portant sur "La qualité d'abord: de meilleurs soins médicaux pour tous les Américains."*

*Cette brochure a été préparée grâce à des subventions du Département de la Santé et des Services Humains des É-U du Bureau de Réinstallation des Réfugiés*

**CONTACT INFORMATION:**

[riht@uscrdc.org](mailto:riht@uscrdc.org)

**U.S. Committee for Refugees and Immigrants**

1717 Massachusetts Ave., NW

Suite 200

Washington, DC 20036

Phone: 202 • 347 • 3507

Fax: 202 • 347 • 7177

[www.refugees.org](http://www.refugees.org)



Photo credit: USCRI/Albany

## Responsabilités et Droits des Patients

(Patient's Rights-French)



[www.refugees.org](http://www.refugees.org)

*Protecting Refugees, Serving Immigrants,  
Upholding Freedom since 1911*

## VOUS AVEZ DROIT À:

- Des soins médicaux de qualité sans égard à votre race, croyance, âge, sexe, orientation sexuelle ou nation d'origine;
- Des soins qui respectent vos croyances psychosociales, spirituelles et culturelles quant à votre façon de percevoir la maladie ;
- Des soins prodigués avec considération et respect;
- Obtenir des informations sur vos prestataires de soins médicaux, votre plan de soins médicaux et sur les institutions de soins médicaux ;
- A ce que l'on vous présente l'information de façon à ce que vous la compreniez;
- Recevoir des soins médicaux d'urgence si vous y consentez. (Vous devrez payer pour ces services);
- Exprimer toute plainte ou inquiétude concernant les services et les soins médicaux qui vous sont prodigués, et qu'on y réponde sans délais;
- A ce que votre dossier médical et les informations vous concernant restent confidentiels;
- Consulter et demander une copie de votre dossier médical;

- Faire éliminer ou corriger toute erreur et information erronée ainsi que toute autre chose figurant dans votre dossier médical qui vous paraît douteuse;
- Poser des questions à votre prestataire de soins médicaux, ainsi qu'aux employés et techniciens;
- Vous faire expliquer les examens et traitements médicaux pour pouvoir les comprendre;
- Choisir le traitement médical que vous désirez recevoir; et
- Participer activement à votre traitement médical.

## RESPONSABILITÉS DU PATIENT:

- Communiquer avec son prestataire de soins médicaux
- Se renseigner sur sa condition ou son traitement
- Fournir des renseignements aussi honnêtes et complets que possible
- Suivre le traitement et prendre les médicaments tels qu'ils ont été prescrits
- Poser des questions au sujet du traitement, des risques et des examens.

